

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° V-3  24SGADL0182</b>

**SEANCE DU  
21 NOVEMBRE 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> 71
<b>Nombre de conseillers présents :</b> 45
<b>Date de convocation :</b> 15 novembre 2024
<b>Date d'affichage :</b> 22 novembre 2024

<b>OBJET :</b> <b>SPL Sud Bourgogne Aménagement - Cession d'une action à la commune du Creusot</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 57</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 57</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 12</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 14</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 21 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY  
**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. Alain BALLOT  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Roger BURTIN  
Mme Evelyne COUILLEROT  
M. Denis CHRISTOPHE  
M. Lionel DUPARAY  
Mme Marie-Thérèse FRIZOT  
Mme Marie-Claude JARROT  
M. Jean-Claude LAGRANGE  
M. Frédéric MARASCIA  
M. David MARTI  
M. Jean PISSELOUP  
Mme Gilda SARANDAO  
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)  
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)  
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Aurélie SIVIGNON



Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1524-1 à L.1524-5 relatifs aux Sociétés Publiques Locales (SPL),

Vu les statuts de la société publique locale (SPL) « Sud Bourgogne Aménagement »,

Vu la délibération du 28 juin 2018 du Conseil de Communauté de la CUCM approuvant la constitution de la SPL Sud Bourgogne Aménagement et l'entrée au capital de cette société de la CUCM,

Considérant la demande d'acquisition d'une action de la SPL Sud Bourgogne Aménagement formulée par la commune du Creusot en date du 23 septembre 2024,

Vu l'agrément accordé par la SPL consécutivement à cette demande,

Le rapporteur expose :

« La SPL Sud Bourgogne Aménagement, dont le siège social est situé au 12 RUE ALFRED KASTLER 71530 FRAGNES-LA-LOYERE, a été créée par la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, le Département de Saône-et-Loire et quelques communes afin de mener à bien des projets d'aménagement et des opérations de construction et de réhabilitation. A ce titre, et conformément à la délibération du conseil de communauté du 28 juin 2018, la CUCM a souscrit une participation au capital social de cette société qui correspond à 36 actions, soit 36 000 €.

La commune du Creusot a manifesté son intention d'entrer au capital social de cette société en se portant acquéreur d'une des actions qui appartiennent à l'heure actuelle à la Communauté Urbaine. La cession de cette action à la commune du Creusot permettrait en effet de faciliter le recours par cette commune aux services de la SPL Sud Bourgogne Aménagement. Elle a donc sollicité la Communauté Urbaine Creusot-Montceau pour savoir si cette dernière serait d'accord sur le principe d'une vente d'une action unique.

La Communauté Urbaine étant disposée à consentir à cette cession, elle a, conformément à l'article 14 des statuts, demandé l'agrément de la SPL sur cette transaction. Cet agrément a été accordé par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 octobre dernier. Il vous est donc demandé d'approuver la cession d'une action de la SPL « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune du Creusot en contrepartie du versement d'un prix de 1 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que M. Denis CHRISTOPHE, M. Lionel DUPARAY, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. David MARTI intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote

DECIDE

- D'approuver la vente d'une action du capital social de la société publique locale « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune du Creusot en contrepartie d'un prix fixé à 1 000 €.

- D'autoriser Monsieur le 1er Vice-président à signer tous les documents permettant de rendre effective cette cession.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 22 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

et publié, affiché ou notifié le 22 novembre 2024

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', enclosed in a thin black rectangular border.

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', enclosed in a thin black rectangular border.